BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-01-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-01
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Conseil Municipal du 21 septembre 2026 – Procès-verbal – Approbation

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2026, joint en annexe à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-01-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

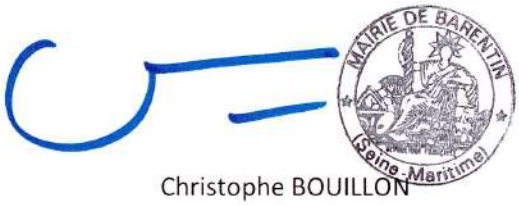

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-02-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-02
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Délégation de pouvoirs – Décisions – Compte-rendu – Information

Vu les articles L 2122.22 et L 2122.23 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la délégation de signature qui lui a été accordée, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes :

1 - **20260051** – Monsieur le Maire a procédé à la signature d'un marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert portant sur les travaux d'aménagement du Parc Auguste Badin – Lot n°4 « Éclairage » avec la société NGE ENERGIES SOLUTIONS située à GRAND-COURONNE (76).

Le montant initial du marché s'élève à 537 514,00 € HT.

Un avenant n° 1 a été conclu entre les parties en portant le montant du marché à 548 134,00 € HT, soit une plus-value de 1,98 % du montant initial.

Un avenant n° 2 a été conclu entre les parties en portant le montant du marché à 549 580,00 € HT, soit une plus-value de 0,26 % du montant initial.

Un avenant n° 3 a été conclu entre les parties en portant le montant du marché à 547 522,68 € HT, soit une moins-value de 0,37 % du montant initial.

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-02-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Un avenant n°4 a été conclu entre les parties, portant sur des modifications administratives, sans incidence financière.

Monsieur le Maire a procédé à la signature de l'avenant n°5, portant sur des modifications de travaux, pour un montant de 3 907,30 € HT, soit une plus-value de 0,73 %.

Le nouveau montant s'élève à 551 429,98 € HT soit une plus-value de 2,59 % par rapport au montant initial.

2 - **20260052** – Monsieur le Maire a procédé à la signature du marché subséquent n°1 avec la société **VALETTE** FOIE GRAS – SAS VALETTE FOIE GRAS située à SAINT-CLAIR (46), relatif à la fourniture de colis des aînés.

L'accord-cadre de référence 2026006 concerne la fourniture de colis des aînés. Il a été attribué par une décision du 23 juin 2026.

Le montant du marché subséquent est de 47 818,56 € HT.

3 - **20260053** - Monsieur le Maire a procédé à la signature d'une convention d'occupation précaire pour un logement situé à l'école André Marie – rue de Verdun à Barentin avec

Le montant du loyer mensuel pour le logement est fixé à 430,50 € soit 5 166 € annuel, payable mensuellement par avance.

La location est conclue pour une durée d'un an. Le renouvellement se fera selon les conditions prévues à ladite convention d'occupation précaire.

4 - **20260054** – Monsieur le Maire a procédé à la signature d'un contrat de vérification des systèmes de sécurité incendie et clapets coupe-feu du théâtre Montdory avec la société IMS SECURITE, située à SAINT-MARTIN-DU-MANOIR (76).

Ce contrat prend effet à compter de sa signature et est conclu jusqu'au 31 décembre 2026. Il est ensuite renouvelable tacitement par périodes successives d'un an, dans la limite de trois reconductions.

La redevance annuelle pour l'année 2026 est fixée à 1 821,38 € HT. Elle sera révisable au 1er janvier de chaque nouvelle reconduction selon un taux de 2% conformément aux termes du contrat.

5 - **20260055** – Monsieur le Maire a procédé à la signature d'un virement de crédits conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.

- Désaffectation du compte : Chapitre 011 – Nature 60632 – Fonction 211 pour 2 500 € ;
- Affectation du compte : Chapitre 65 – Nature 657364 – Fonction 211 pour 2 500 € ;

6 - **20260056** – Monsieur le Maire a procédé à la signature d'un marché passé selon la procédure avec négociation portant sur la maîtrise d'œuvre de restructuration du bâtiment « HALLE » en multi-équipement culturel avec un groupement d'entreprises dont le mandataire est la société OLIVIER PALATRE ARCHITECTURES située à PARIS (75).

Le montant initial du marché s'élève à 751 183,20 € HT, correspondant à l'ensemble des missions de base et des missions complémentaires.

Monsieur le Maire a procédé à la signature de l'avenant n°1, portant sur une mission complémentaire, pour un montant de 64 700,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-02-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Le nouveau montant du marché s'élève à 815 883,20 € HT soit une plus-value de 8.61 % par rapport au montant initial.

7 - **20260057** – Monsieur le Maire a procédé à la signature d'une lettre de mission relative aux enjeux de la TVA et FCTVA concernant la réhabilitation du bâtiment « HALLE » en multi-équipement culturel avec la société FIDAL AVOCAT située à BOIS-GUILLAUME (76).

Cette lettre de mission prendra effet à compter de sa signature et tout au long de la réalisation des travaux afin de sécuriser les opérations d'un strict point de vue de la TVA.

Les honoraires sont composés d'un premier volet correspondant à une somme forfaitaire de 18 000,00 € HT puis d'un second volet correspondant à des honoraires, qui seront fixés au regard des travaux qui resteront à mener.

A ces honoraires doivent également être ajoutés des frais de gestion fixés à 5% des sommes facturées.

8 - **20260058** – Dans le cadre de la mise à disposition de la Buvette du Parc Auguste Badin, Monsieur le Maire a procédé à la signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société LT Paradise pour une durée de 1 an, du 5 octobre 2026 au 30 septembre 2027.

Le but étant d'y exploiter une activité de restauration et de vente de boissons conformément à la réglementation en vigueur.

Cette convention pourra être renouvelée par période d'un an dans la limite totale d'une durée de 4 années.

9 - **20260059** – Monsieur le Maire a procédé à la signature d'un accord-cadre selon la procédure adaptée ouverte portant sur les travaux d'entretien de voirie – Lot 1 « Mise en œuvre d'enrobés, de maçonnerie et pavages », avec la société SAS DR située à SAINT SAËNS (76).

Le montant maximal annuel du marché s'élève à 200 000,00 € HT.

Monsieur le Maire a procédé à la signature de l'avenant n°1, portant sur l'ajout au bordereau des prix unitaires des prix PN1 à PN 4, sans incidence financière.

10 - **20260060** – Monsieur le Maire a procédé à la signature d'un accord-cadre passé selon la procédure adaptée ouverte relatif aux travaux de levée d'indices de cavités souterraines.

Le marché est attribué à la SARL EXPLOR-E située à YERVILLE (76).

Le montant maximal annuel du marché est de 130 000,00 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis sur la plateforme de dématérialisation AWS, sur le site internet de la commune de Barentin et au BOAMP le 22 juin 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY,

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-02-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

PREND ACTE de ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BARENTIN (Seine-Maritime)

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-03-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-03
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Finances – Budget principal – Budget primitif 2026 – Décision modificative n°2 – Adoption

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une deuxième décision modificative portant sur des ajustements budgétaires en section d'investissement.

La présente décision modificative n°2 ne présente aucun mouvement nouveau en section de fonctionnement.

Section de fonctionnement

Aucun mouvement réel ni mouvement d'ordre n'est proposé.

Section d'investissement

Mouvements réels

Au titre des subventions et participations obtenues pour le financement des projets d'investissement de la commune, il convient d'inscrire en recettes au chapitre 13 :

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-03-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

- 28 541 euros au titre de la participation du Département au plan de sécurisation des écoles, concernant les menuiseries des écoles Poulbot, Dupré et La Mésangère ;
- 7 597 euros au titre de la participation du Département aux travaux d'isolation de l'école Pape-Carpentier ;
- 481 602 euros au titre du Fonds vert pour l'opération de renaturation du parc Badin ;
- 32 300 euros au titre de la participation du Département à la maîtrise d'oeuvre du projet de La Halle ;
- 4 581,82 euros au titre de la participation du Département au projet de vidéoprotection ;
- 10 000 euros au titre du Fonds d'aide au football amateur pour la mise en place d'un éclairage LED sur le terrain synthétique du stade Badin ;
- 9 000 euros au titre du Fonds d'aide au football amateur pour la mise en place d'un éclairage LED sur le terrain enherbé du stade Badin ;
- 16 539,15 euros au titre du fonds de concours de la Communauté de communes Caux-Austreberthe pour les travaux d'aménagement des arrêts de bus ;
- 8 330 euros au titre du fonds de concours de la Communauté de communes Caux-Austreberthe pour les travaux de voirie de la rue des Catillons ;
- 2 785,50 euros au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la création d'un chemin piéton ;
- 26 755 euros au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le plan de sécurisation des écoles, concernant les menuiseries des écoles Poulbot, Dupré et La Mésangère ;
- 3 360 euros au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux d'isolation de l'école Pape Carpentier.

Le montant total des subventions d'investissement ainsi inscrites s'élève à 631 391,47 euros.

Il convient également d'inscrire une recette complémentaire au chapitre 10 de 1 154 806,22 euros au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

Le montant total des recettes réelles nouvelles de la décision modificative n°2 s'établit ainsi à 1 786 197,69 euros.

Aucune dépense réelle nouvelle n'est inscrite dans le cadre de cette décision modificative.

Ces recettes supplémentaires augmentent à due concurrence l'excédent prévisionnel de la section d'investissement, conformément à l'article L.1612-7 du code général des collectivités territoriales.

Mouvements d'ordre

Aucun mouvement d'ordre n'est proposé.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L1612-1 à L1612-20 et articles L2312-1 à L2312-4 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération en date du 15 décembre 2025 adoptant le budget primitif 2026 ;

Vu la délibération en date du 02 mars 2026 adoptant la première décision modificative sur le budget primitif 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-03-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Vu la délibération en date du 11 mai 2026 adoptant le budget supplémentaire 2026 ;

Vu l'avis rendu par la Commission Finances et Administration Générale en date du 4 novembre 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires afin d'intégrer les subventions et participations obtenues pour le financement des opérations d'investissement de la commune ;

Considérant la nécessité d'inscrire la recette complémentaire attendue au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée ;

Considérant que ces inscriptions supplémentaires en recettes, sans dépenses nouvelles, augmentent l'excédent prévisionnel de la section d'investissement ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

ADOPTE la décision modificative n°2 pour l'exercice 2026 du budget principal dont les écritures sont détaillées ci-après :

	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT		
	BP + DM1 + BS	19 238 627,00 €	22 187 658,45 €
	SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS DM2	*0,00 €*	*0,00 €*
	SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE DM2	*0,00 €*	*0,00 €*
	TOTAL FONCTIONNEMENT DM 2	0,00 €	0,00 €
	TOTAL GENERAL BP + DM1 + BS + DM2 section fonctionnement	19 238 627,00 €	22 187 658,45 €

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-03-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

	INVESTISSEMENT		
	BP + DM 1 + BS	**7 240 495,38 €**	**7 240 495,38 €**
13/1323/201	Département Plan de sécurisation des écoles (menuiseries Poulbot, Dupré et la Mésangère)		28 541,00 €
13/1323/211	Département Travaux isolation école Pape Carpentier		7 597,00 €
13/1321/518	Fonds Vert / Renaturation / Parc Badin		481 602,00 €
13/1323/518	Département MOE la Halle		32 300,00 €
13/1311/845	Département vidéoprotection		4 581,82 €
13/1348/322	FAFA travaux mise en place éclairage LED stade Badin terrain synthétique		10 000,00 €
13/1348/322	FAFA travaux mise en place éclairage LED stade Badin terrain enherbé		9 000,00 €
13/13251/845	Fonds de concours 3CA travaux aménagement arrêts de bus		16 539,15 €
13/13251/845	Fonds de concours 3CA travaux de voirie Rue des Catillons		8 330,00 €
13/1321/845	DETR / Création d'un chemin piéton		2 785,50 €
13/1321/201	DETR / Plan de sécurisation des écoles (menuiseries Poulbot, Dupré et la Mésangère)		26 755,00 €
13/1321/211	DETR / Travaux isolation école Pape Carpentier		3 360,00 €
10/10222/01	FCTVA		1 154 806,22 €
	SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS DM 1	***0,00 €***	***1 786 197,69 €***
	SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE DM1	***0,00 €***	***0,00 €***
	TOTAL INVESTISSEMENT DM 1	**0,00 €**	**1 786 197,69 €**
	TOTAL GENERAL BP + DM1 + BS + DM2 section investissement	**7 240 495,38 €**	**9 026 693,07 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-04-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-04
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Finances – Créances irrecouvrables – Admission en non-valeur – Autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L1612-16 et L2321-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis rendu par la Commission Finances et Administration Générale en date du 4 novembre 2026 ;

Considérant que le comptable public sollicite l'admission en non-valeur de créances pour un montant total de 2 046,00 €, dont le recouvrement n'a pu être obtenu malgré les diligences effectuées ;

Considérant que des créances d'un montant total de 1 880,26 € sont éteintes par des décisions de justice qui s'imposent à la commune et mettent fin à leur recouvrement ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-04-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

ADMET en non-valeur les créances présentées par le comptable public pour un montant total de 2 046,00 € ; et **CONSTATE** l'extinction des créances présentées par le comptable public pour un montant total de 1 880,26 €, selon le détail suivant

ADOPTE la décision modificative n°2 pour l'exercice 2026 du budget principal dont les écritures sont détaillées ci-après :

Date	Motif de présentation	N° liste	Reste dû à présenter	Imputation
2024	Admission en non-valeur	4046650231	589,58 €	6541
2025	Effacement de dettes	7413230331	502,91 €	6542
2025	Effacement de dettes	7413291431	370,62 €	6542
2025	Effacement de dettes	7011530831	181,44 €	6542
2025	Effacement de dettes	7413990631	250,08 €	6542
2025	Effacement de dettes	7738711231	296,45 €	6542
2025	Effacement de dettes	7781701031	278,76 €	6542
2026	Admission en non-valeur	7015941531	638,91 €	6541
2026	Admission en non-valeur	7328510731	817,51 €	6541
		TOTAL	**3 926,26 €**	

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'annulation de cette créance sont prévus au budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BARENTIN

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-05-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-05
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Finances – Exercice 2027 – Rapport d'orientation budgétaire – Présentation

Les communes de plus de 3 500 habitants appliquant la maquette M57 sont tenues de présenter, au plus tard 10 semaines avant l'adoption du budget primitif, un rapport détaillant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels prévus ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente également ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, de la section de fonctionnement.

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Au-delà de ces éléments, le débat d'orientation budgétaire, « DOB », est un outil de préparation du budget primitif de la collectivité qui poursuit les objectifs suivants :

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-05-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

- Renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur ses priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.
- Améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante.
- Donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Les orientations budgétaires 2027 présentées dans ce rapport ont été établies sur la base des données actuellement en possession de la collectivité, telles que les modalités de gestion des services publics, le patrimoine détenu par la commune, le contexte législatif en vigueur.

Les hypothèses budgétaires présentées nécessiteront d'être confirmées d'ici le vote du budget primitif 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.2312-3 relatifs aux obligations de débat d'orientation budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu le décret n° 2021-1393 du 27 octobre 2021 généralisant la nomenclature comptable M57 aux collectivités territoriales ;

Vu l'avis rendu par la Commission Finances et Administration Générale en date du 4 novembre 2026 ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire du cycle budgétaire permettant d'informer le Conseil Municipal et les citoyens sur les perspectives financières et les choix stratégiques de la commune pour l'exercice 2027 ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu au plus tard 10 semaines avant l'adoption du budget primitif, et que le présent rapport, qui expose les grandes lignes budgétaires pour l'année 2027, a été mis à disposition des conseillers municipaux, conformément aux dispositions légales ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2027.

Rapport d'orientation budgétaire 2027 joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-05-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Le Maire,

MAIRIE DE BARENTIN
Seine-Maritime

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-06-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-06
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Ressources Humaines – Poste de Directeur de Cabinet – Reconduction – Autorisation

Afin d'adapter les conditions d'exercice du poste de directeur de cabinet à l'organisation du cabinet du Maire, il est proposé de porter la durée de travail de ce poste de 100 % à 80 % d'un temps complet, soit 28 heures hebdomadaires, à compter du 1er décembre 2026.

Cette modification concerne le poste existant et n'entraîne pas la création d'un emploi supplémentaire.

La rémunération individuelle sera fixée par Monsieur le Maire, dans le respect des plafonds réglementaires applicables aux collaborateurs de cabinet et de la durée de travail retenue.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1, L.333-1 à L.333-11 et R.333-1 à R.333-15 ;

Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 modifié relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, notamment son article 7 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 juin 2021 relative au poste de directeur de cabinet ;

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-06-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Considérant la nécessité d'adapter les conditions d'exercice du poste de directeur de cabinet à l'organisation du cabinet du Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les crédits affectés à cet emploi et au Maire de procéder au recrutement et de fixer la rémunération individuelle dans les limites réglementaires ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

MODIFIE, à compter du 1er décembre 2026, la durée hebdomadaire de travail du poste existant de collaborateur de cabinet exerçant les fonctions de directeur de cabinet, en la portant de 35 heures à 28 heures, soit 80 % d'un temps complet ;

PRÉCISE que le directeur de cabinet exerce auprès de Monsieur le Maire des missions de conseil, de coordination de l'activité du cabinet, de relations avec les élus et les partenaires institutionnels et de suivi des dossiers qui lui sont confiés ;

PRÉCISE que le recrutement et la fixation de la rémunération individuelle relèvent de Monsieur le Maire, dans les limites prévues à l'article 7 du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 modifié :

- Le traitement indiciaire ne pourra excéder 90 % du traitement correspondant soit à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par un fonctionnaire, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité ;
- Les indemnités ne pourront excéder 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par le Conseil Municipal et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade de référence retenu.

Ces plafonds seront adaptés à la durée de travail de l'emploi, fixée à 80 % d'un temps complet ;

PRÉCISE que les fonctions du collaborateur de cabinet prennent fin au plus tard en même temps que le mandat du Maire qui l'a recruté ;

PRÉVOIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges patronales afférentes à cet emploi au budget principal, au chapitre 012, dans le respect des plafonds précités ;

MODIFIE en conséquence le tableau des emplois ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-06-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-07-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-07
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs – Modification

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis rendu par le comité social territorial en date du 5 novembre 2026 ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de tenir compte des besoins des services et de plusieurs évolutions organisationnelles ;

Considérant que ces modifications concernent le renforcement du service des Ressources Humaines, la réorganisation du service Jeunesse et l'ajustement des quotités de travail de plusieurs agents affectés dans les écoles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-07-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

❖ **Renforcement du service des Ressources Humaines**

Compte tenu des absences prolongées de plusieurs agents du service des Ressources Humaines et des difficultés de fonctionnement qui en résultent, il est proposé de renforcer les effectifs afin de garantir la continuité et la sécurisation des missions du service, notamment en matière de gestion administrative et statutaire du personnel.

➢ Création d'un poste permanent à temps complet de catégorie B comme suit :

- Un poste de gestionnaire au sein du service des Ressources Humaines – Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, sur le grade de rédacteur territorial – Temps complet.

❖ **Réorganisation du service Jeunesse (au 1er janvier 2027)**

À la suite de la mutation externe d'un agent, il est proposé de réorganiser les effectifs du service Jeunesse afin d'adapter les moyens humains aux besoins du service.

Cette réorganisation repose sur la suppression d'un poste devenu vacant et sur l'augmentation à temps complet de trois postes actuellement à temps non complet, permettant ainsi de renforcer la présence des agents et de faciliter l'organisation des activités.

➢ Création de trois postes permanents à temps complet de catégorie C comme suit :

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation :

- Trois postes d'agents d'animation au sein du service Jeunesse sur le grade d'adjoint territorial d'animation – Temps complet (35/35e).

➢ Suppression de quatre postes permanents de catégorie C comme suit :

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation :

- Un poste d'agent d'animation au sein du service Jeunesse sur le grade d'adjoint territorial d'animation – Temps complet (35/35e) ;
- Deux postes d'agents d'animation au sein du service Jeunesse sur le grade d'adjoint territorial d'animation – Temps non complet (27,13/35e) ;
- Un poste d'agent d'animation au sein du service Jeunesse sur le grade d'adjoint territorial d'animation – Temps non complet (33/35e).

❖ **Ajustement des quotités de travail des agents affectés dans les écoles**

Afin de tenir compte de l'organisation du travail mise en place à la rentrée scolaire 2026, il est proposé de procéder à la rectification des quotités de travail de trois postes permanents relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Ces ajustements ont pour objet de corriger des erreurs matérielles constatées dans le tableau des effectifs et de mettre les durées hebdomadaires qui y figurent en conformité avec les quotités de travail effectivement appliquées aux agents concernés.

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-07-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

➢ Création de trois postes permanents à temps non complet de catégorie C comme suit :

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

- Un poste d'agent polyvalent au sein des écoles sur le grade d'adjoint technique territorial – Temps non complet (6,83/35e) ;
- Un poste d'agent polyvalent au sein des écoles sur le grade d'adjoint technique territorial – Temps non complet (16,30/35e) ;
- Un poste d'agent polyvalent au sein des écoles sur le grade d'adjoint technique territorial – Temps non complet (29,56/35e).

➢ Suppression de trois postes permanents à temps non complet de catégorie C comme suit :

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

- Un poste d'agent polyvalent au sein des écoles sur le grade d'adjoint technique territorial – Temps non complet (6,12/35e) ;
- Un poste d'agent polyvalent au sein des écoles sur le grade d'adjoint technique territorial – Temps non complet (16,03/35e) ;
- Un poste d'agent polyvalent au sein des écoles sur le grade d'adjoint technique territorial – Temps non complet (29,52/35e).

RAPPELE que les emplois permanents des collectivités territoriales sont, par principe, occupés par des fonctionnaires. Toutefois, lorsque les conditions réglementaires sont réunies, ces emplois peuvent être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues notamment aux articles L. 332-8 et suivants du Code général de la fonction publique.

PRÉCISE que la rémunération des agents contractuels sera déterminée en fonction des fonctions exercées, du grade de référence, des qualifications et de l'expérience professionnelle, à laquelle pourront s'ajouter les suppléments et indemnités prévus par délibération.

PRÉCISE que les agents pourront être amenés, exceptionnellement et à la demande des responsables de service, à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires, dans le respect de la réglementation applicable.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BAREMTIN (Seine-Maritime)

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-08-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-08
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Ressources Humaines – Protection sociale complémentaire – Garanties accordées – Information

L'article L.827-12 du code général de la fonction publique prévoit l'organisation d'un débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

La protection sociale complémentaire couvre deux risques :

- **La santé**, qui complète les remboursements de l'Assurance maladie ;
- **La prévoyance**, qui protège notamment contre les pertes de rémunération liées à une incapacité de travail ou à une invalidité.

Le dispositif mis en œuvre à Barentin

La commune de Barentin a adhéré aux conventions de participation conclues par le Centre de gestion de la Seine-Maritime avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour les risques santé et prévoyance.

La participation financière de la commune bénéficie aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré aux contrats concernés. Elle est fixée à :

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-08-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

- **15 euros par mois et par agent pour la santé**, depuis le 1er janvier 2026, conformément à la délibération du 13 octobre 2025 ;
- **7 euros par mois et par agent pour la prévoyance**, depuis le 1er janvier 2025, conformément à la délibération du 14 octobre 2024.

Ces montants correspondent aux minima réglementaires actuellement applicables. Ils permettent de réduire le coût de la couverture complémentaire supporté par les agents.

Les garanties santé

Le contrat collectif santé est à adhésion facultative. Il propose trois niveaux de garanties, N1, N2 et N3, permettant à chaque agent d'adapter sa couverture à ses besoins. Les ayants droit peuvent également être couverts dans les conditions du contrat.

Les garanties portent notamment sur les consultations et soins courants, les médicaments, l'hospitalisation, les soins dentaires, l'optique et les aides auditives. À titre d'exemple, le contrat prévoit :

- Les consultations de spécialistes adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée : remboursement à hauteur de 150 %, 200 % ou 250 % de la base de remboursement de l'Assurance maladie, selon le niveau choisi ;
- Le forfait journalier hospitalier : prise en charge aux frais réels ;
- La chambre particulière : prise en charge à hauteur de 50 €, 65 € ou 80 € par jour, selon le niveau choisi;
- Les équipements relevant du panier « 100 % santé » en optique, dentaire et audiologie : remboursement intégral dans les conditions réglementaires et contractuelles ;
- Des services d'assistance, de téléconsultation et de recours médical et d'informations juridiques.

Les pourcentages indiqués correspondent aux remboursements cumulés de l'Assurance maladie et de la complémentaire santé.

Les garanties prévoyance

Le contrat de prévoyance comprend un socle de garanties couvrant l'incapacité temporaire de travail, l'invalidité ainsi que le décès ou la perte totale et irréversible d'autonomie :

- En cas d'incapacité temporaire de travail, la garantie complète les sommes versées par l'employeur et les organismes sociaux pour atteindre, dans les conditions du contrat, 90 % du traitement net de référence. La couverture de base des primes et indemnités mensuelles comprises dans l'assiette des cotisations est limitée à 50 % de leur montant net, sous déduction de leur maintien éventuel par la collectivité ;
- En cas d'invalidité répondant aux conditions contractuelles, une rente complète les pensions et prestations perçues dans la limite de 90 % du traitement de référence ;
- En cas de décès, un capital correspondant à 25 % du traitement annuel de référence, augmenté de 25 % des primes et indemnités mensuelles perçues au cours des douze derniers mois, est versé aux bénéficiaires. Ce capital peut être versé par anticipation en cas de perte totale et irréversible d'autonomie, dans les conditions du contrat.

Des garanties supplémentaires peuvent être souscrites individuellement, notamment pour la perte de retraite et le renforcement de la couverture du régime indemnitaire. Ces prestations sont soumises aux conditions d'ouverture des droits, franchises, limites d'âge et règles de cumul prévues au contrat.

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-08-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Les agents concernés en 2026

En matière de santé, il est comptabilisé 48 agents qui ont adhéré au dispositif de la commune, dont 38 relevant des titulaires et 10 de celle du régime général.

En matière de prévoyance, le nombre d'agents bénéficiaires est de 93 agents, dont 90 relevant des titulaires et 3 de celle du régime général.

Pour un agent bénéficiaire pendant douze mois, la participation de la commune représente 180 € par an en santé et 84 € par an en prévoyance, soit 264 € lorsqu'il bénéficie des deux dispositifs pendant l'année entière.

Les perspectives

La loi du 22 décembre 2025 prévoit la généralisation des contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire, avec une participation de l'employeur d'au moins 50 % de la cotisation correspondant aux garanties minimales, selon un calendrier de transition conduisant au plus tard au 1er janvier 2029.

La commune devra préparer cette évolution en lien avec le Centre de gestion et les représentants du personnel, en appréciant les garanties proposées, les besoins des agents et les conséquences budgétaires pour la collectivité.

Le présent débat ne modifie pas les dispositifs ni les montants de participation actuellement en vigueur. Toute évolution fera l'objet des procédures et décisions nécessaires.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.827-1 à L.827-12 ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu les délibérations du 5 décembre 2023 relatives à l'adhésion aux conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire ;

Vu la délibération n°20241014-13 du 14 octobre 2024 fixant la participation financière de la Ville au risque prévoyance à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu la délibération n°20251013-11 du 13 octobre 2025 fixant la participation financière de la Ville au risque santé à compter du 1er janvier 2026 ;

Considérant la nécessité de présenter les garanties accordées aux agents, la participation financière de la Ville et les perspectives d'évolution de la protection sociale complémentaire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-08-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

PREND ACTE de la présentation et de la tenue du débat relatif aux garanties accordées aux agents de la Ville de Barentin en matière de protection sociale complémentaire, conformément à l'article L.827-12 du code général de la fonction publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BARENTIN
Seine-Maritime

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-09-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-09
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Communauté de Communes Caux Austreberthe – Statuts – Modification – Approbation

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-17 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Caux Austreberthe n° DELB-20260125 du 10 septembre 2026 modifiant ses statuts ;

Vu le projet de statuts modifiés de la CCCA joint en annexe ;

Vu le courrier du Président de la Communauté de communes Caux-Austreberthe en date du 18 septembre 2026 notifiant la délibération n° DELB-20260125 et invitant la commune à soumettre ces modifications statutaires à l'approbation du conseil municipal ;

Vu l'avis rendu par la Commission Finances et Administration Générale en date du 4 novembre 2026 ;

Considérant que la Communauté de communes Caux-Austreberthe a approuvé, par délibération n° DELB-20260125 du 10 septembre 2026, des modifications apportées à ses statuts ;

Considérant que le projet de statuts modifiés prévoit notamment :

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-09-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

- Le transfert à la Communauté de communes des compétences « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » et « Gestion et développement de l'école intercommunale de musique et de danse » ;
- La restitution aux communes membres des compétences « Prise en charge des animaux errants » et « Politique de la ville ».

Considérant qu'il est convenu que ces deux transferts prendront effet le 1e janvier 2027 et que les intérêts communautaires seront définis ultérieurement par une délibération-cadre du conseil communautaire ;

Considérant que conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le conseil municipal est appelé à se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la réception de la notification, à défaut de quoi sa décision est réputée favorable ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

APPROUVE les modifications des statuts de la Communauté de communes Caux-Austreberthe, tels qu'annexés à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à la Communauté de communes Caux-Austreberthe et à accomplir toutes démarches nécessaires à son exécution.

Statuts modifiés joints en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BARENTIN (Seine-Maritime)

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-10-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-10
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Communauté de Communes Caux-Austreberthe – Rapport d'activité 2025 – Communication

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-39 ;

Vu le rapport d'activité 2025 de la Communauté de communes Caux-Austreberthe ;

Vu l'avis rendu par la Commission Finances et Administration Générale en date du 4 novembre 2026 ;

Considérant que le Président de la Communauté de communes Caux-Austreberthe a adressé à la commune de Barentin le rapport d'activité 2025 de l'établissement retraçant l'activité de ce dernier ;

Considérant que ce document doit être porté à la connaissance du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-10-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes Caux-Austreberthe.

Rapport d'activité joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BARENTIN
Seine-Maritime

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-11-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-11
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Voirie – Parcelle BD 85 – Rue Gabriel Dupont – Réseau fibre optique – SCI Neptune – Convention de servitude – Signature – Autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-110_CM20260921-13 du 21 septembre 2026 ;

Vu la convention de servitude annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis rendu par la Commission Cadre de Vie en date du 3 novembre 2026 ;

Considérant que la société ARGAN, exploitant des parcelles BD 345 et BD 346 situées rue Gabriel Dupont, souhaite procéder à l'extension du réseau fibre optique rue Gabriel Dupont pour alimenter ses installations.

Considérant que pour ce faire, la pose d'un câble fibre optique souterrain sur 5 mètres est nécessaire sur la parcelle cadastrée n°85 section BD, propriété de la commune de BARENTIN ;

Considérant qu'il convient, à cette fin, de formaliser les droits consentis à la SCI NEPTUNE, propriétaire foncier des parcelles BD 345 et BD 346, pour l'implantation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et le renouvellement de cet ouvrage sur la parcelle communale concernée ;

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-11-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Considérant qu'il convient en conséquence d'approuver la convention de servitude correspondante ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

APPROUVE la constitution d'une servitude conventionnelle pour le passage d'un réseau de fibre optique sur la parcelle communale cadastrée section BD 85, nécessaire au raccordement du site ARGAN situé sur les parcelles cadastrées section BD 345 et BD 346 ;

APPROUVE les termes de la convention de servitude annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec la SCI NEPTUNE portant sur la parcelle cadastrée BD 85 ;

PRÉCISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2026-110_CM20260921-13 du 21 septembre 2026 autorisant la signature de la convention de servitude avec la société ARGAN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BARENTIN
Seine-Maritime

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-12-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-12
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Voirie – Parcelle BC 404 – Avenue du Président John Fitzgerald Kennedy – Réseau eau potable – Communauté de communes Caux-Austreberthe – Convention de servitude – Signature – Autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de servitude annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis rendu par la Commission Cadre de vie en date du 3 novembre 2026 ;

Considérant que la Communauté de communes Caux-Austreberthe souhaite procéder à la rénovation du réseau d'eau potable Avenue du Président John Fitzgerald Kennedy ;

Considérant que l'installation d'une canalisation d'eau potable est nécessaire sur la parcelle cadastrée n°404 section BC, propriété de la commune de Barentin ;

Considérant qu'il convient, à cette fin, de formaliser les droits consentis à la Communauté de Communes Caux-Austreberthe par une convention de servitude ;

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-12-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

APPROUVE les termes de la convention de servitude annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec la Communauté de communes Caux-Austreberthe portant sur la parcelle cadastrée BC 404.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BARENTIN (Seine-Maritime)

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-13-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-13
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Enfance et loisirs – Année scolaire 2026/2027 – Tarifs – Modification – Autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mai 2026 approuvant la grille tarifaire applicable à compter du 1er septembre 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 6 juillet 2026 approuvant la tarification au pôle 10-15/PAJ créé depuis le 1er septembre 2026 ;

Vu l'avis rendu par la Commission Education et Jeunesse en date du 5 novembre 2026 ;

Considérant qu'une erreur matérielle affecte les valeurs figurant dans la colonne « Taux d'effort – Barentinois » de la grille tarifaire des accueils de loisirs approuvée par la délibération précitée du conseil municipal et qu'il convient de la rectifier ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-13-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

RECTIFIE les valeurs figurant dans la colonne « Taux d'effort – Barentinois » de la grille tarifaire des accueils de loisirs, conformément au tableau ci-dessous :

ACCUEILS DE LOISIRS 3 ans - 9 ans (et enfants CCCA conventionné)	
Taux d'effort	Tarif journée
	1,78 €
~~0,005061~~ 0,005072	1,79 € à 3,51 €
~~0,005078~~ 0,005091	3,52 € à 5,26 €
~~0,005091~~ 0,005103	5,27 € à 7 €
~~0,005096~~ 0,005109	7,01 € à 8,72 €
	8,73 €

PRÉCISE que les autres dispositions de la délibération précitée demeurent inchangées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-13-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Le Maire,



Christophe BOUILLON

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-14-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-14
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Enfance et loisirs – Fourniture de repas à la commune de Sainte-Austreberthe – Année scolaire 2026/2027 – Tarifs – Autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de fourniture de repas, adoptée au Conseil Municipal du 13 avril 2023, adoptant la convention de fourniture de repas et précisant que le tarif du repas facturé à la commune de Sainte Austreberthe fera l'objet d'une revalorisation pour chaque année scolaire ;

Vu l'avis rendu par la Commission Education et Jeunesse en date du 5 novembre 2026 ;

Considérant que le tarif payé par la commune de Sainte Austreberthe pour l'année scolaire 2025/2026 s'élevait à 5.50€ le repas ;

Considérant que les coûts relatifs à la production et à la livraison des repas sont restés stables ;

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-14-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

RECONDUIT le tarif de 5.50€ par repas pour la prestation au profit de la commune de Sainte-Austreberthe pour l'année scolaire 2026/2027.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BARENTIN
Seine-Maritime

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-15-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-15
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Enfance et loisirs – Commission restauration scolaire – Constitution, composition et modalités de fonctionnement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 12 avril 2021 approuvant la constitution d'une commission restauration scolaire ;

Considérant la nécessité d'adapter le fonctionnement de la commission restauration scolaire afin d'améliorer le suivi du service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY,

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-15-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

PRÉCISE que la commission Restauration Scolaire se réunira au moins deux fois par année scolaire ;

DÉFINIT la composition de la commission, comprenant des représentants de la municipalité, des représentants de parents d'élèves et des personnels communaux, comme suit :

- L'Adjoint au maire en charge de l'Education ;
- L'Adjointe au maire en charge de la Petite enfance et des Accueils de loisirs ;
- Un représentant de la municipalité aux conseils d'école par groupe scolaire ;
- Le responsable du service Éducation ;
- L'Adjoint au responsable du service Éducation ;
- Le Responsable de la cuisine centrale ;
- Un représentant des parents d'élèves par groupe scolaire, choisi parmi les représentants élus des parents d'élèves.

DÉFINIT les missions de la commission comme suit :

- Contribuer au suivi de la qualité nutritionnelle et gustative des repas ;
- Informer les parents sur l'organisation de la restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires de BARENTIN ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la qualité de ce service.

Dans le cadre de ses travaux, la possibilité pourra être donnée aux membres de la commission de déjeuner dans l'un des restaurants scolaires de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BARENTIN (Seine-Maritime)

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-16-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-16
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Évènementiel – Chalets communaux – Mise à disposition des associations – Tarifs – Modification – Autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 20251215-04 en date du 15 décembre 2025, fixant les tarifs applicables à la mise à disposition des chalets communaux ;

Vu l'avis rendu par la Commission Animation de la Ville en date du 3 novembre 2026 ;

Considérant que la délibération précitée fixe actuellement le tarif de mise à disposition des chalets à 21,25 € pour le premier jour d'occupation, puis à 5 € par jour supplémentaire ;

Considérant que les associations participent activement à la vie locale et contribuent à l'animation de la commune et au développement du lien social ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit **:**

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-16-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

APPROUVE l'application d'un tarif réduit aux associations pour la mise à disposition d'un chalet communal, dans le cadre des manifestations organisées par la commune (marché de noël, ...) ;

FIXE le tarif du premier jour d'occupation à 5 € pour les associations ;

MAINTIENT le tarif de 5 € par jour supplémentaire à compter du deuxième jour d'occupation ;

MAINTIENT les autres tarifs et dispositions prévus par la délibération en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

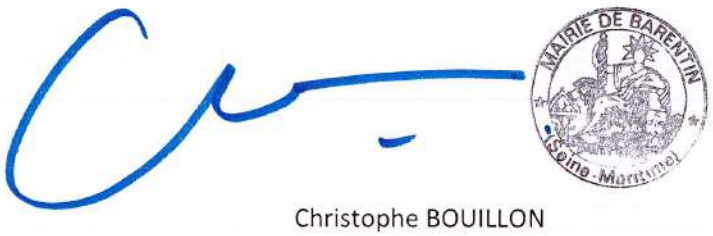

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-17-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-17
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Culture – Normandie Images – Adhésion – Renouvellement – Convention – Signature – Autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis unanime de la Commission des Affaires Culturelles en date du 4 mars 2026 ;

Vu l'avis rendu par la Commission Animation de la Ville en date du 3 novembre 2026 ;

Considérant que Normandie Images, représenté par la Chambre syndicale des Cinémas de Normandie, propose les trois projets suivants :

1. Ecole et Cinéma.
2. Collège au Cinéma.
3. Lycéens et apprentis au Cinéma.

Considérant que l'objectif commun de ces opérations est la sensibilisation et l'éducation à l'image par la rencontre d'œuvres cinématographiques issues de catalogues diversifiés en matière d'œuvres du patrimoine, contemporaines ou étrangères, diffusées en salle de cinéma ;

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-17-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Considérant que tous dispositifs confondus sur l'ensemble du territoire normand ce sont plus de 65 000 élèves qui, dans ce cadre, sont accueillis au moins 3 fois par an dans une salle de cinéma (total de toutes les structures coordonnant École, Collège, Lycéens et apprentis au cinéma) ;

Considérant que le ministère de la Culture, le Centre National de la Cinématographie et de l'Image Animée (CNC), le ministère de l'Education Nationale (*Direction de l'enseignement scolaire*), l'association Passeurs d'Images et la Fédération Nationale des Cinémas Français en sont les initiateurs ;

Considérant qu'il convient de conventionner avec Normandie Images afin qu'il organise des séances de cinéma et ainsi contribuer à la sensibilisation et à l'éducation à l'image auprès des élèves de primaire, des collégiens et des lycéens ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention d'adhésion avec Normandie Images pour les années scolaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029 dans les conditions précitées.

Convention joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-18-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-18
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33 | Présents : 28 | Votants : 32

OBJET : Culture – Festival SHORT UP – Partenariat – Convention – Signature – Autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°20240415-25 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 portant sur les modalités de mise à disposition du Théâtre Montdory ;

Vu la demande de l'association Rouen Norwich Club du 30 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la Commission des Affaires Culturelles du 4 mars 2026 ;

Vu l'avis rendu par la Commission Animation de la Ville en date du 3 novembre 2026 ;

Considérant la participation des établissements scolaires de Barentin au Festival SHORT UP, anciennement THIS IS ENGLAND depuis 2022 ;

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-18-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

Considérant qu'à travers une compétition de courts métrages et une rétrospective de longs métrages, le Festival « SHORT UP » anciennement « THIS IS ENGLAND », organisé par l'association « Rouen-Norwich Club » propose chaque année de se plonger dans la richesse du cinéma britannique ;

Considérant que la programmation vise à présenter à la fois des premiers films prometteurs et les dernières œuvres d'auteurs reconnus. Avec une sélection unique et compétitive, « SHORT UP » confie à un jury de professionnels le soin de récompenser les meilleurs films parmi un ensemble éclectique où se côtoient fictions, films d'animation et documentaires ;

Considérant que depuis sa création en 2012, le festival tient particulièrement à accueillir les collégiens et lycéens de la Région lors de séances dédiées. Des dossiers pédagogiques sont mis à disposition des professeurs qui souhaitent y participer ;

Considérant que dans le cadre du développement de sa politique culturelle, la commune de BARENTIN soutient des projets culturels par le biais de mise à disposition de ses équipements communaux ;

Considérant que le prix des places a été fixé à 5 euros par élève pour les collèges et lycées avec une répartition de 50 % à l'exploitant, à savoir la commune et 50 % au distributeur, à savoir l'association Rouen Norwich Club et 2,50 euros pour les élèves de cycle 3 CM1-CM2 avec la totalité des recettes pour l'exploitant ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la commune de Barentin et le Rouen Norwich Club pour l'édition 2026.

Convention jointe en annexe

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BARENTIN (Seine-Mar...)

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-19-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-19
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Culture – Théâtre Montdory – Salle de spectacle Hydre en Scène Commune du Trait – Partenariat technique – Convention – Signature – Autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis rendu par la Commission Animation de la Ville en date du 3 novembre 2026 ;

Considérant qu'il convient d'optimiser le prêt réciproque de matériel technique de théâtre sur le territoire ;

Considérant que dans ce cadre, la commune de Barentin souhaite mettre en place un partenariat entre le Théâtre Montdory et la Salle de spectacle Hydre en Scène de la commune du Trait ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE,

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-19-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Hydre en Scène, Salle de spectacle de la commune du Trait, et la commune de Barentin pour le Théâtre Montdory.

Convention jointe en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BARENTIN (Seine-Maritime)

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-20-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-20
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Culture – Association pour la Création et l'Émergence dans les Arts Chorégraphiques (ACEAC) – Convention – Renouvellement – Signature – Autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis rendu par la Commission Animation de la Ville en date du 3 novembre 2026 ;

Considérant que le Théâtre Montdory souhaite renouveler son partenariat avec l'Association pour la Création et l'Émergence dans les Arts Chorégraphiques (ACEAC) ;

Considérant que l'ACEAC et le Théâtre Montdory ont pour objectif commun de soutenir l'émergence artistique et d'accompagner l'insertion professionnelle des jeunes diplômé.e.s.

Considérant que dans ce but, l'ACEAC met en place un programme sous forme d'incubateur au sein duquel les incubés bénéficieront à plusieurs égards du partenariat de l'ACEAC avec le Théâtre Montdory notamment sous la forme d'une semaine de résidence d'artiste en janvier 2027.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-20-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

AUTORISE le renouvellement du partenariat avec l'ACEAC ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de la signature de la convention de partenariat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BARENTIN
Seine-Maritime

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

BARENTIN
Cité des Arts

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-21-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20261116-21
Convocation le 10 novembre 2026
Publication le 20 novembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE LUNDI SEIZE NOVEMBRE, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :
M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :
Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON
Mme Évelyne DELBOS

Quorum : 17

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe DESILLE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 32

OBJET : Logement – Mission de guichet enregistreur – Maintien du dispositif – Autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.441-2-1 et suivants relatifs au Système National d'Enregistrement (SNE) de la demande de logement social ;

Vu l'avis rendu par la Commission Solidarité en date du 5 novembre 2026 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de BARENTIN de maintenir un service de proximité essentiel pour les administrés et conservant sa mission de guichet enregistreur ;

Considérant que le maintien de cette mission de guichet enregistreur nécessite un accès sécurisé au SNE et impose la désignation formelle par l'autorité territoriale d'un ou plusieurs agents habilités à enregistrer les demandes et à mettre à jour les dossiers ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :

Accusé de réception en préfecture
076-217600576-20261116-CM_20261116-21-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

M. Christophe BOUILLON, M. Gilles AMANIEU, Mme Valérie BÉASSE, M. Baptiste DETALMINIL, M. Grégory FERMENT, Mme Cathy PRÉVOST, M. Laurent HAUGUEL, Mme Martine CATTEAU, M. Matthieu MÉRON, Mme Fatima OUARRAOU, Mme Françoise LEMAIRE-DELACROIX, M. Frédéric VIAU, Mme Véronique BOULARD, Mme Magalie HAUPAIX, Mme Nadège BALZAC, , M. Jérôme KEHR, Mme Jade CHANSARD, Mme Huguette LAPORTERIE, M. Christophe DÉSILLE, Mme Lydia PAON, M. David DUQUESNE, Mme Déborah SLIMANI, M. Stéphane HARDY, Mme Virginie VANCUTSEM, M. Denis COTTON, Mme Cyrille CARPENTIER-VERDURE, M. Frédéric HOURMANT, M. Alain ROUSSEL.

Mme Maryse LE BOUËTTE, qui a donné pouvoir à Mme Déborah SLIMANI
M. Noa NICOLLE, qui a donné pouvoir à Mme Jade CHANSARD
M. Guy POIRRÉE, qui a donné pouvoir à M. Laurent HAUGUEL
M. Thierry ALLARD, qui a donné pouvoir à Mme Lydia PAON

CONFIRME l'engagement de la commune dans ce dispositif et de désigner l'agent qui aura la charge de cette mission ;

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner un référent habilité et à signer tout document, convention de partenariat ou demande d'habilitation auprès des services de l'Etat ou du gestionnaire du système nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE BARENTIN Seine-Maritime

Christophe BOUILLON

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.